

Saison 2023/24

Procès-verbal de l'assemblée des délégués d'automne (AD)

Lieu : Ittigen
Date : Samedi, 23 septembre 2023
Heure : 14h30 – 16h45
Présidence : Pascal Giroud, Président
Vérificateurs du scrutin : Semir Hermidas (commission de recours) et Patrick Traber (TTC St. Gallen)
Voix : 338
Majorité absolue : 170 voix
Majorité 2/3 : 226 voix
Procès-verbal : Sebastian Lauener, administration & NWTTV, LN, secrétariat STTL

1. Mot de bienvenue du Président STT

Pascal Giroud (Président STT) souhaite la bienvenue aux personnes présentes à Ittigen et les remercie d'être venues nombreuses. Il s'agira de sa dernière AD et il exprime d'ores et déjà ses remerciements pour les huit dernières années et souhaite à tous plein succès pour la suite.

Il salue les membres d'honneur présents **René Zwald** et **Franziska Zingg-Lüssi** ainsi que les traductrices Nina Rörich et Bettina Hanstein. Les membres d'honneur **Reto Bazzi** et **Jean-Marc Wichser** se sont excusés.

Heinz Mathys (MTTV) est prié d'allumer la bougie pour un déroulement harmonieux de l'AD.

Pascal Giroud présente les membres du comité central **Freddy Oswald** (Vice-président), **Christian Foutrel** et **Urs Schärner**. **Michel Tschanz**, **Barbara Ruggio-Williams** et **Urs Mäder** se sont excusés. Par ailleurs, il présente **Monica Midali** (Directrice STT) à qui il adresse ses remerciements pour la préparation de l'AD, ainsi que **Peter Wahlen**, **Raouf Morsi** et **Sebastian Lauener** (collaborateurs de l'office central).

Pascal Giroud présente les présidents des associations régionales : **Jean-Pascal Stancu** (AGTT), **Dimitri Rebetz** (ANJTT), **Jordi Gomez** (ATTT), **Philippe von Beust** (AVVF), **Heinz Mathys** (MTTV), **Dieter Bürge** (NWTTV), **Markus Steinmann** (OTTV) et **Amol Ming** (TTVI).
L'AGTT est représentée, mais son président est absent.

Par ailleurs, il remercie la présidente du jour **Franziska Zingg-Lüssi** qui s'occupera de la présentation des points 3 à 6 et du point 9.

Une minute de silence est ensuite respectée pour toutes les personnes décédées dernièrement, notamment pour **Anton Lehmann**.

Semir Hermidas et **Patrick Traber** sont nommés scrutateurs. Les présences sont vérifiées.

Vérification des voix

AGTT : 26	ANJTT : 19	ATTT : 9	AVVF : 60
MTTV : 50	NWTTV : 48	OTTV : 94	TTVI : 27
Membres du CC : 3	Présidents d'honneur : 0	Membres d'honneur : 2	

Total : 338 (majorité absolue : 170 / majorité 2/3 : 226 / majorité 3/4 : 254)

Pascal Giroud ouvre ensuite officiellement l'AD et invite les personnes présentes à une collaboration constructive. L'ordre du jour qui a été envoyé avec l'invitation conformément aux statuts et dans les délais est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière AD

Le procès-verbal de la dernière AD est approuvé sans aucune remarque et des remerciements sont adressés à **Sebastian Lauener** pour son travail.

3. Approbation des rapports annuels du CC

Franziska Zingg-Lüssi souligne que les rapports annuels ont été publiés sur le site internet où ils peuvent donc être consultés.

Le rapport annuel du CC a été rédigé par **Urs Schärner**. Il n'y a aucune question de la part du plénum.

Freddy Oswald complète volontiers le rapport en donnant des informations sur l'état de la situation concernant l'ITTF. L'affaire de l'ITTF n'est pas encore complètement close. Il faut noter que des votes qui auraient dû être traités confidentiellement au sein d'un organe ont filtré vers l'extérieur. C'est pour cette raison qu'aucun montant concret n'est indiqué. STT souhaite une solution extrajudiciaire et est en contact avec la direction de l'ITTF. Une rencontre avec le secrétaire de l'ITTF a eu lieu à la mi-juillet 2023 où il a été indiqué que des excuses officielles et une indemnisation financière sont demandées. Le montant serait identique à celui versé par la fédération allemande de tennis de table dans un cas similaire. Il a été souligné que la somme exigée dépasse les moyens de STT. Un argumentaire a été rédigé durant la semaine 32 qui a été relu et complété par **Jean-Marc Wichser**. Après l'envoi à l'ITTF, une séance interne de l'ITTF a eu lieu le 20.08.2023 suite à laquelle, il a été répondu que les arguments de STT ne correspondent pas aux attentes: L'ITTF avait attendu des excuses et une proposition concernant un montant concret que nous serions prêts à verser et quand. **Freddy Oswald** a demandé qu'il faut d'abord présenter des faits concrets. Le 22.09, une séance en ligne a eu lieu avec l'ITTF et leur avocat et il s'avère que d'ici la fin du mois, il faudra indiquer un montant concret et adresser des excuses à l'ITTF. Après cette période intense depuis le mois de mars avec beaucoup de travail, une solution est enfin en vue.

Patrick Brisset (AGTT) demande si STT dispose d'une assurance qui couvre ce genre de cas.

Monica Midali explique qu'une telle assurance n'existe pas. Suite à ce cas, une offre a été demandée. Mais dans tous les cas, la couverture ne sera pas rétroactive.

Freddy Oswald ajoute que cette affaire en suspens a été ajoutée.

Pascal Giroud, en tant que personne impliquée, souhaite ajouter quelque chose et adresser ses remerciements au CC pour le travail incroyable accompli au cours de ces derniers mois concernant cette affaire. Il rappelle que la Suisse n'a pas été l'initiatrice de l'affaire mais qu'elle s'est greffée sur l'affaire menée par l'Allemagne.

Roger Hauswirth (MTTV) fait remarquer que dans les comptes détaillés, on trouve un montant de CHF 35'000 pour des frais juridiques et de conseil. Est-ce qu'il s'agit simplement des frais d'avocat pour le cas de l'ITTF qui ne tiennent pas compte des créances financières concernant l'ITTF ?

Monica Midali explique que cette question sera traitée sous le point 5 de l'ordre du jour.

Franziska Zingg-Lüssi ajoute que la question ne sera pas oubliée, mais que pour l'instant, il s'agit de traiter les rapports annuels.

L'assemblée des délégués approuve les rapports annuels du comité central à l'unanimité.

4. Examen des rapports de la commission de contrôle de gestion, de la commission de recours et de la ligue nationale

Franziska Zingg-Lüssi rappelle en introduction que les rapports susmentionnés ne nécessitent aucune approbation mais simplement un examen.

Markus Steinmann (OTTV) fait remarquer que le rapport de la commission de contrôle de gestion (CCG) n'a été publié que très tardivement. La CCG a pour mission de contrôler la gestion du CC et d'examiner si les décisions sont appliquées. Pour ce faire, la CCG doit disposer d'informations, au moins des procès-verbaux du CC et de la CPA, ce qui lui permet de travailler plus rapidement.

Monica Midali répond qu'au moins les procès-verbaux de la CPA sont également toujours envoyés à Rolf Nick qui est président de la CCG. En ce qui concerne les procès-verbaux du CC, le flux d'information peut certainement encore être amélioré. Mi-août, un entretien avec Swiss Olympic a eu lieu et une date pour une séance bilatérale du CC avec la CCG sera fixée sur la base des suggestions.

L'assemblée des délégués accepte les rapports.

5. Approbation des comptes et prise de connaissance du rapport de l'organe de révision

Christian Foutrel présente les comptes de résultat de la saison écoulée qui sont désormais disponibles grâce au travail détaillé et précis de **Monica Midali**. Des remerciements sont adressés à l'équipe des réviseurs qui n'a formulé aucune remarque. Les comptes de résultat ressemblent à ceux des années avant la pandémie : malgré un léger recul, les licences constituent toujours la source principale des recettes avec CHF 615'000, ce qui représente près de 46%. Les aides et subventions de Swiss Olympic et de Jeunesse+Sport représentent environ 28% des recettes qui sont 4.2% supérieures au budget, notamment en raison des subventions. En ce qui concerne les charges, près de 50% des dépenses sont consacrées au sport d'élite. Le point Conseil juridique est nettement supérieur au budget, ce qui entraîne malheureusement une perte. La provision de CHF 25'000 a été décidée au sein du CC afin d'aborder les problèmes avec l'ITTF et dans d'autres domaines. Avec cette provision, la perte s'élève à CHF 12'675. **Christian Foutrel** remercie **Monica Midali**, le secrétariat et l'office central pour le bon travail. Durant sa dernière année, il aurait certes préféré présenter un bénéfice, mais la provision est évidemment judicieuse. Il profite de cette occasion pour souligner le professionnalisme de Monica. À l'avenir, Christian Foutrel s'engagera au sein de la STTL en apportant ainsi sa contribution au tennis de table.

Franziska Zingg-Lüssi ajoute que de ce fait, la question de **Roger Hauswirth** (posée sous le point 3) est réglée. L'AD n'a pas d'autres questions et personne ne souhaite la lecture du rapport de l'organe de révision joint aux comptes.

L'AD approuve les comptes et le rapport de l'organe de révision avec 290 oui et 48 abstentions.

6. Décharge du CC, de la commission de contrôle de gestion, de l'organe de révision et de la commission de recours

Markus Steinmann (OTTV) annonce que l'OTTV a adressé un communiqué aux présidents de toutes les associations régionales avec la requête suivante : l'OTTV propose de donner décharge au CC sans toutefois donner décharge à **Pascal Giroud**. Ce dernier a certes beaucoup fait pour le tennis de table et on souligne que dans ce cas, il s'agit de l'affaire et non de la personne. L'implication de **Pascal Giroud** dans l'affaire en cours avec l'ITTF n'est toutefois incontestable et la fédération est confrontée à des créances. Sur cette base, il n'est pas possible de donner décharge à **Pascal Giroud**, il faut d'abord mener une enquête.

Pascal Giroud fait remarquer que la décharge concerne la saison écoulée 2022/23 et non l'affaire ITTF dans laquelle il reconnaît son implication. Pourquoi cette affaire est-elle une nouvelle fois traitée dans le cadre de cette saison ?

Daniel Pauli (AGTT) pense que la proposition de l'OTTV pose certainement un problème : dans les statuts, il est stipulé que la décharge doit être donnée au CC et non aux différentes personnes.

Franziska Zingg-Lüssi explique que selon la loi, la décharge donnée à un comité, donne décharge à chaque organe individuel et non à la collectivité. Il est donc aussi possible de voter au sujet de membres, respectivement d'organes individuels.

Philippe von Beust (AVVF) souhaite connaître l'avis des autres membres du CC à ce sujet.

Freddy Oswald souligne qu'il est difficile de répondre à cette question. Jean-Marc Wichser a fait savoir que même si la décharge est donnée, on peut revenir à des personnes individuelles. Pascal Giroud a clarifié sa situation, c'est pour cette raison que Freddy Oswald lui donne raison.

Markus Steinmann (OTTV) explique que la décharge pourrait compliquer une procédure civile potentielle. Si l'innocence de Pascal Giroud est avérée, la décharge pourrait aussi lui être donnée ultérieurement. STT se trouve dans une affaire en cours et le résultat n'est pas encore clair. Il est par conséquent demandé de donner la décharge individuellement.

Pascal Giroud souhaite connaître l'avis des autres membres du CC.

Urs Schärner fait remarquer que pour lui, il est aussi difficile de donner une réponse. Il apprécie Pascal Giroud et son travail, mais dans le cas présent, il s'agit aussi de STT. Tant que cette affaire n'est pas encore close, ce qui n'est pas encore le cas, et que l'on n'est pas encore parvenu à un accord, il ne faudrait pas donner cette décharge.

Christian Foutrel explique qu'il comprend l'argumentation de Pascal Giroud et que cette affaire s'est produite au cours des dernières années. Il trouve donc qu'il n'est pas forcément judicieux de refuser la décharge aujourd'hui.

Philippe von Beust (AVVF) dit qu'il est déçu de constater qu'il y a visiblement un manque de solidarité au sein du CC. Cela pourrait aussi décourager de potentiels nouveaux membres du CC.

Markus Steinmann (OTTV) explique qu'il ne comprend pas les argumentations : si l'on donne décharge au caissier qui détourne des montants, il n'est pas possible de donner décharge au comité dont il fait partie. STT a été informée trop tardivement de ce cas et sur la base des dernières informations, il n'est désormais pas possible de donner décharge.

Philip Streuli (NWTTV) fait remarquer que ce cas remonte à quelques années et que la consignation publique dans les procès-verbaux a commencé nettement plus tard. Les procès-verbaux ne sont pas suffisamment transmis et il est difficile de penser que le CC n'a pas déjà discuté de cette affaire auparavant. Ce n'est que maintenant que l'affaire est à moitié publique. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'information plus tôt ?

Franziska Zingg-Lüssi souligne que si une décharge est donnée sur la base de l'ignorance au moment où elle est donnée, elle n'a aucune valeur.

Philip Streuli (NWTTV) voudrait savoir ce que le CC a fait durant la période après l'automne 2021 jusqu'en mars 2023. Le CC a certainement eu connaissance de cette affaire depuis un certain temps.

Freddy Oswald répond que le CC actuel comme il est représenté ici n'existe que depuis une année. Le CC a entendu quelque chose concernant cette affaire pour la première fois en mars 2023 via un courriel (adressé à Pascal Giroud et à l'adresse STT info). À partir de cette date, il y a eu une communication coopérative et ouverte envers toutes les instances. Avant cette date, le CC n'a rien su et rien décidé au sujet de cette affaire.

Pascal Giroud explique que cette histoire a commencé plus tôt, deux à trois personnes étaient au Directoire du comité central (DCC) : lui-même, Christian Foutrel en tant que conseiller et Georg Silberschmidt. Ce dernier a promis que cette histoire sera rapidement réglée ce qui était une erreur de jugement. Lors de la dernière CPA, Katja Brand a expliqué tout ce qui s'est déroulé au sein de l'ITTF; les autres fédérations impliquées se sont retirées en payant une amende. Quand nous avons appris que ces fédérations se sont retirées, j'ai fait confiance aux connaissances et au jugement de la situation de Georg. Au final, il faut accepter la décision de l'AD.

Franziska Zingg-Lüssi propose de voter sur la proposition de l'OTTV. Le résultat du vote est de 154 oui contre 106 non; **les abstentions ne sont pas prises en compte**. Par la suite, on procède à la décharge individuelle des membres du CC.

À Pascal Giroud, l'assemblée des délégués ne donne pas décharge, il obtient 96 oui contre 163 non et 80 abstentions.

À Freddy Oswald, l'assemblée des délégués donne décharge avec 269 oui et 69 abstentions.

À Barbara Ruggio-Williams, l'assemblée des délégués donne décharge avec 264 oui et 67 abstentions.

À Christian Foutrel, l'assemblée des délégués donne décharge avec 281 oui et 48 abstentions.

À Michel Tschanz, l'assemblée des délégués donne décharge avec 271 oui et 67 abstentions.

À Urs Mäder, l'assemblée des délégués donne décharge avec 271 oui et 67 abstentions.

À Urs Schärer, l'assemblée des délégués donne décharge avec 208 oui et 130 abstentions.

Avec 230 oui et 8 abstentions, il est décidé de donner décharge à l'organe de révision et à la commission de recours en bloc pour chacun.

À l'organe de révision, l'assemblée des délégués donne décharge à l'unanimité avec 338 oui.

Avant de donner décharge à la commission de recours, le vérificateur actuel du scrutin **Semir Hermidas** (membre de la commission de recours) est temporairement remplacé par **Katja Brand**. 8 non et le reste oui.

À la commission de recours, l'assemblée des délégués donne décharge avec 330 oui et 8 abstentions.

7. Approbation des modifications des statuts

Pascal Giroud explique la proposition d'une co-présidence selon l'art. 3.2.8 : la fonction de président nécessite énormément de temps. Les statuts devraient par conséquent permettre une co-présidence. Avec deux personnes à la présidence, une bonne collaboration est possible et la gestion de la fédération est plus simple.

Philippe von Beust (AVVF) demande si sous le point 9, il faut donc proposer deux présidents et il se demande si cela est bon pour l'image de la fédération nationale – cela pourrait créer une certaine confusion si différentes personnes occupent la même fonction.

Urs Schärner fait remarquer que les documents de l'invitation ont été envoyés et qu'il est documenté qu'aucun candidat n'est à disposition pour la fonction de président. Si STT devait un jour avoir deux co-présidents, cette adaptation permettrait de les assementer. Ce cas pourrait aussi se présenter dans une association régionale ou dans un club. Il faudra alors bien entendu se mettre d'accord sur une présentation uniforme vers l'extérieur.

Heinz Mathys (MTTV) dit que dans la proposition, il est précisé «exceptionnellement» – l'idée ne sera probablement pas que la prochaine présidence sera déjà composée de deux personnes.

Markus Steinmann (OTTV) mentionne que l'OTTV a déjà depuis un certain temps deux présidents et que cela a très bien fonctionné. Cette approche a également été appliquée à d'autres fonctions au sein du comité : plus de personnes génèrent plus d'énergie. Comme l'a déjà mentionné Pascal Giroud : cela implique beaucoup de travail et avec une bonne concertation, cela fonctionnera très bien. Cela devrait être une option à disposition à tout moment.

Philippe von Beust (AVVF) demande si l'on connaît une fédération nationale gérée par une co-présidence.

Monica Midali mentionne les scouts qui sont gérés depuis une vingtaine d'années par deux présidents.

La modification des statuts concernant l'article 3.2.8 nécessite la majorité 2/3. Avec 224 oui contre 114 non, cette majorité 2/3 n'est pas atteinte et l'assemblée des délégués n'approuve par conséquent pas cette modification des statuts.

Urs Schärner tient à préciser que le CC soutient cette proposition et cela pas seulement exceptionnellement. L'idée était que les statuts permettent d'élire une co-présidence.

Franziska Zingg-Lüssi encourage les délégués à approuver la proposition. En plus de l'engagement professionnel, une fonction bénévole nécessite beaucoup de temps. Il s'agit d'une question de concertation entre les deux personnes. Dans le meilleur des cas, celles-ci ne seront pas freinées dans leur désir d'occuper une fonction bénévole.

Philippe von Beust (AVVF) fait remarquer que l'AD a déjà voté.

Pascal Giroud propose qu'au besoin, ce sujet sera traité une nouvelle fois lors de la prochaine AD. Il remercie chaleureusement la présidente du jour pour son travail.

Monica Midali explique que l'article 3.2.11 des statuts doit garantir la possibilité d'organiser l'AD extraordinaire en ligne. Pour un bon échange personnel, une AD devra toutefois toujours être organisée en présentiel.

Markus Steinmann (OTTV) critique que la modification concerne seulement l'AD extraordinaire. Durant la pandémie, l'AD ordinaire avait également déjà eu lieu en ligne. Dans l'OTTV, il existe par ailleurs déjà la possibilité d'organiser toutes les assemblées en ligne.

Pascal Giroud propose de supprimer, le cas échéant, la précision «extraordinaire» dans l'article.

Philippe von Beust (AVVF) fait remarquer qu'avec une telle adaptation, il y aurait le risque qu'à l'avenir, tout aura lieu en ligne. Il est important de se rencontrer physiquement une fois par année.

Amol Ming (TTVI) s'exprime en faveur de la suppression de la précision «extraordinaire» puisque la possibilité est déjà qualifiée comme «alternative».

Pascal Giroud fait remarquer qu'en principe, l'AD ordinaire est organisée en présentiel.

Philippe von Beust (AVVF) critique que la modification laisse toujours le choix d'organiser une AD en présentiel ou en ligne.

Markus Steinmann (OTTV) dit que l'article prévoit toujours qu'une AD en ligne est une exception.

La modification des statuts concernant l'article 3.2.11 nécessite la majorité 2/3. Avec 319 oui et 19 abstentions, cette majorité 2/3 est atteinte et l'assemblée des délégués approuve par conséquent la modification des statuts.

8. Élection des nouveaux membres du CC

Pascal Giroud explique pour commencer qu'il voulait avoir une répartition linguistique équilibrée au sein du CC et qu'il est désormais heureux que deux personnes qui conviennent parfaitement aient pu être trouvées : Alain Koenig et Xavier Vuissoz.

Dimitri Rebetez (ANJTT) présente Alain Koenig qui ne peut malheureusement pas être sur place aujourd'hui. Depuis de longues années, il est membre du CTT Moutier où il est président d'honneur. Il jouait en LNC et était une fois quand même classé B11. Aujourd'hui, il est classé C7. Sur le plan professionnel, Alain Koenig travaille auprès du canton de Neuchâtel. De langue maternelle française, il parle également l'allemand et l'anglais.

Urs Schärner ajoute qu'il a déjà eu le plaisir de parler avec Alain. Il convient parfaitement pour le travail au sein du CC et remplit toutes les conditions. Par ailleurs, il représente un club suisse moyen avec toutes les difficultés et idées. C'est une personne proche de la base qui joue au tennis de table depuis près de 40 ans. Le CC propose l'élection d'Alain Koenig.

Alain Koenig est élu par l'assemblée des délégués à l'unanimité et avec des applaudissements.

Freddy Oswald présente le deuxième candidat : Xavier Vuissoz qui est également Suisse romand. Il parle le français et l'allemand et travaille comme avocat.

Xavier Vuissoz profite de l'occasion pour se présenter à l'assemblée : Il est avocat au niveau judiciaire et travaille dans la représentation en justice. Il parle l'allemand, l'anglais et bien entendu le français. Depuis longtemps, le tennis de table est une passion et depuis près de cinq ans, il fait partie d'un club (Montreux-Riviera). Il dispose déjà d'une certaine expérience du travail au sein d'un comité et avec ses connaissances en droit, il compléterait probablement très bien l'actuel CC.

Philippe von Beust (AVVF) exprime sa surprise et sa joie de voir un candidat de l'AVVF.

Xavier Vuissoz est élu par l'assemblée des délégués à l'unanimité et avec des applaudissements.

9. Élection du président

Franziska Zingg-Lüssi donne la parole à Urs Schärner en précisant qu'à l'avenir, il faudrait mieux appliquer l'égalité des genres sur les transparents.

Urs Schärner dit une nouvelle fois qu'il n'y a pas de candidat pour cette fonction. Le vice-président Freddy Oswald occupera la fonction ad intérim. Le CC lui a assuré qu'il sera soutenu le mieux possible dans cette tâche.

Pascal Giroud remercie Freddy Oswald pour sa disponibilité et lui souhaite bonne chance.

10. Élection des membres de la commission de contrôle de gestion

Pascal Giroud regrette qu'il n'y ait malheureusement pas de candidatures. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la directrice Monica Midali.

11. Élection des membres de la CR

Christian Foutrel présente Julien Le Bian comme candidat pour la commission de recours. Ancien joueur du ZZ-Lancy, Julien Le Bian a fait une formation d'avocat et joue actuellement à Lausanne où il a fait ses études. C'est une personne très sérieuse qui pourra certainement rendre service à la CR.

Julien Le Bian est élu comme nouveau membre de la commission de recours avec des applaudissements.

Les autres membres de la commission de recours sont Semir Hermidas, Céline Reust, Daniel Luder et Reto Scarpatetti. Les membres actuels sont également élus en bloc avec des applaudissements.

12. Élection de l'organe de révision sur proposition de la CCG

Monica Midali souligne que dans l'ordre du jour, on parlait du CC ce qui est une erreur puisque la proposition vient en réalité de la CCG.

La CCG propose de continuer avec le même organe de révision que jusqu'à présent. La Von Graffenried Treuhand AG à Bern fait du bon travail.

L'assemblée des délégués approuve l'organe de révision Von Graffenried Treuhand AG à l'unanimité et avec des applaudissements.

13. Approbation d'autres propositions

Aucune autre proposition n'a été soumise.

14. Divers

Pascal Giroud remercie les deux nouvelles traductrices pour le bon travail avec une terminologie qu'elles ne connaissent peut-être pas encore très bien. Les traductrices Nina Rörich et Bettina Hanstein sont remerciées avec des applaudissements.

Freddy Oswald prend la parole et rend hommage aux deux membres du CC qui remettent leurs fonctions. Depuis l'élection d'Oswald il y a une année, on a régulièrement travaillé ensemble et maintenant, Pascal Giroud et Christian Foutrel quittent le CC après plusieurs années passées au comité LN et au CC durant lesquelles ils ont fait preuve d'un grand engagement. Il les remercie pour leur travail dévoué dans toutes les affaires concernant le tennis de table et leur remet des cadeaux en guise de remerciement.

Freddy Oswald profite de l'occasion pour remercier Franziska Zingg-Lüssi d'avoir assumé la fonction de présidente du jour.

Pascal Giroud souhaite remercier une dernière fois les délégués présents pour l'attention et les discussions constructives d'aujourd'hui et annonce qu'après l'AD, il y aura un apéro. Il souhaite des applaudissements pour l'office central, pour la présidente du jour et pour le CC pour le travail durant l'année écoulée. Il exprime ses remerciements pour les cadeaux et souhaite bonne chance à ce projet d'une ligue supérieure professionnelle. Il se sent fier et honoré d'avoir participé à ce développement et souhaite le meilleur pour l'avenir du tennis de table suisse.

Heinz Mathys éteint la bougie et **Pascal Giroud** clôt l'AD.

Prochaine AD

La prochaine assemblée ordinaire aura lieu dans une année. La date sera communiquée dans les meilleurs délais.

Pour le procès-verbal :

Swiss Table Tennis

Administration & NWTTV, LN, secrétariat STTL

Sebastian Lauener

Va à :

Site Web STT